

Aide à l'embauche d'un jeune en Contrat Initiative Emploi (CIE jeune)

Dans le cadre du plan « **1 jeune, 1 solution** », les employeurs du secteur marchand peuvent bénéficier d'une aide financière lorsqu'ils recrutent un jeune âgé de moins de 26 ans ou un jeune reconnu travailleur handicapé (jusqu'à 30 ans inclus) en Contrat Initiative Emploi Jeunes (CIE Jeunes).



De quoi s'agit-il ?

L'aide à l'insertion professionnelle, attribuée à l'employeur qui recrute en Contrat Initiative Emploi (CIE) un jeune de moins de 26 ans ou un jeune reconnu travailleur handicapé jusqu'à l'âge de 30 ans inclus, s'élève pour 2021, à 47 % du SMIC.

Dans le cadre du CIE Jeunes, le contrat de travail doit remplir les critères suivants :

- un CDD ou un CDI,
- une durée minimale de 6 mois renouvelables dans la limite de 18 mois,
- un minimum hebdomadaire de 20 heures.

Ce contrat permet à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles de s'engager dans une expérience professionnelle tout en étant suivi par un référent chargé de son insertion.

Qui peut en bénéficier ?

Vous pouvez recruter un jeune en CIE si vous êtes employeur du secteur marchand. Vous vous engagez à accompagner le bénéficiaire et serez sélectionné par le service public de l'emploi en fonction de votre capacité à proposer un parcours insérant. Vous devrez par exemple désigner un tuteur ou encore mettre en place une formation obligatoire.

Comment en bénéficier ?

Adressez-vous à Pôle emploi, à la mission locale ou au Cap emploi de votre territoire :
<https://travail-emploi.gouv.fr/demarches-ressources-documentaires/annuaire>

Calendrier de mise en œuvre

L'aide est mise en place pour l'année 2020 et 2021. Afin de ne laisser aucun jeune sans solution, le plan « 1 jeune, 1 solution » prévoit :

- dès 2020 : 10 000 CIE Jeunes,
- en 2021 : 50 000 CIE Jeunes.

Liens utiles et contacts

Pour en savoir plus sur le CIE, consultez le site du ministère du Travail :

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/par-cours-emploi-competences/cui-cie>